

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

ATELIER 1 : Rénover l'habitat, inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique

Lundi 7 juin 2021 9h - 12 h30

**Co-organisé avec :
ALTE / PNRL /CMAR-PACA/CAUE 84**

Déroulé de l'atelier

-  **1. Rappel objectifs / éléments diagnostic**
- 2. Les actions engagées / proposées**
- 3. Nos propositions collectives**

1. RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- **Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique**
- Disposer d'un patrimoine et de service public exemplaire
- Rénover les bâtiments tertiaires privés et favoriser la sobriété énergétique
- Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des industries les plus consommatrices d'énergie/émettrice de polluants
- Réduire les consommations d'énergie en agriculture, optimiser l'usage des pesticides et de la fertilisation, trouver des alternatives au brûlage des déchets
- Favoriser les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs
- Réduire les besoins de déplacement, favoriser les aménagements et constructions durables

2. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

- **Développer l'électricité renouvelable** : Produire et consommer de l'électricité photovoltaïque en priorité sur toitures, ombrières de parkings et sites anthropisés et Exploiter les niches de production hydroélectrique
- **Développer la chaleur et le froid renouvelable** : Pompes à chaleur géothermique et aérothermique, récupération de chaleur fatale, chaufferies et réseaux de chaleur bois, appareils de chauffage domestique au bois , méthanisation.

3. SEQUESTER LE CARBONE

- Développer des pratiques agricoles séquestrantes
- **Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés**

4. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable
- Développer les échanges de ressources et de flux (matières, énergie) entre entreprises/industries
- Prévenir la production et valoriser les déchets, limiter le brûlage des déchets verts

5. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource et protéger les captages d'eau potable
- Adapter les systèmes de productions agricoles
- Prévenir les risques naturels
- Adapter les activités touristiques
- **Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé et dans les bâtiments**

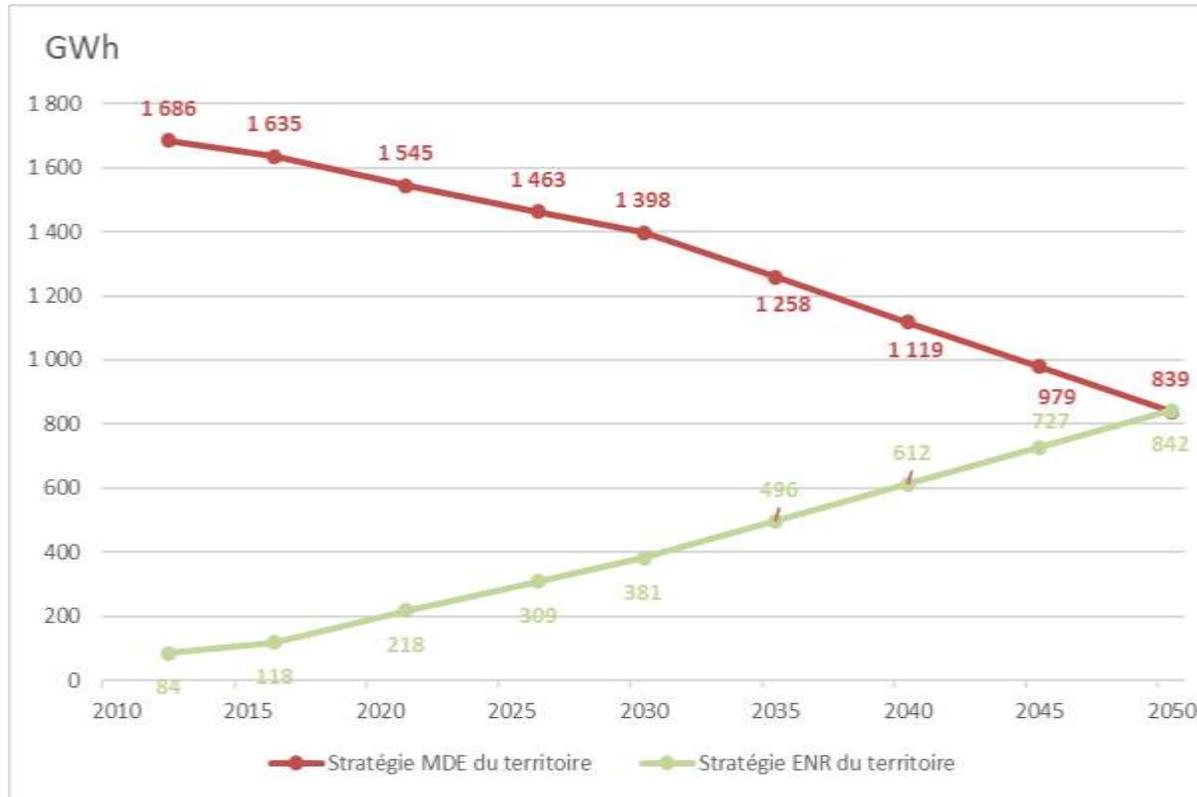
6. MOBILISER LES CITOYENS

- Co-construire des actions avec les citoyens
- Accompagner les changements de modes de vie

VISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE EN 2050



Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale



Taux d'autonomie énergétique

100 % Objectifs Territoire

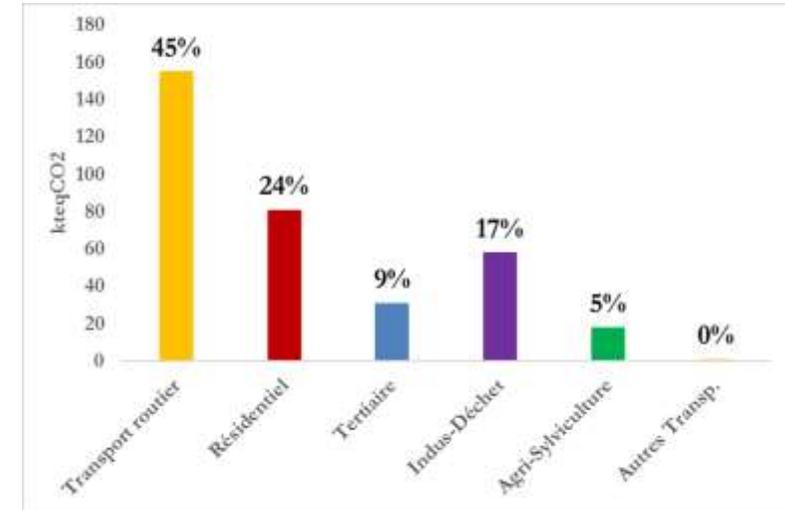
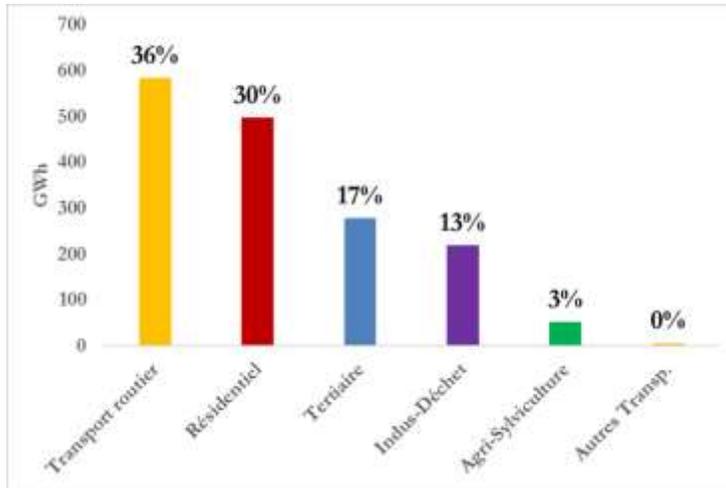
110 % Objectifs SRADDET, régional

Le scénario du territoire a en 2050 le même niveau d'ambition que le SRADDET

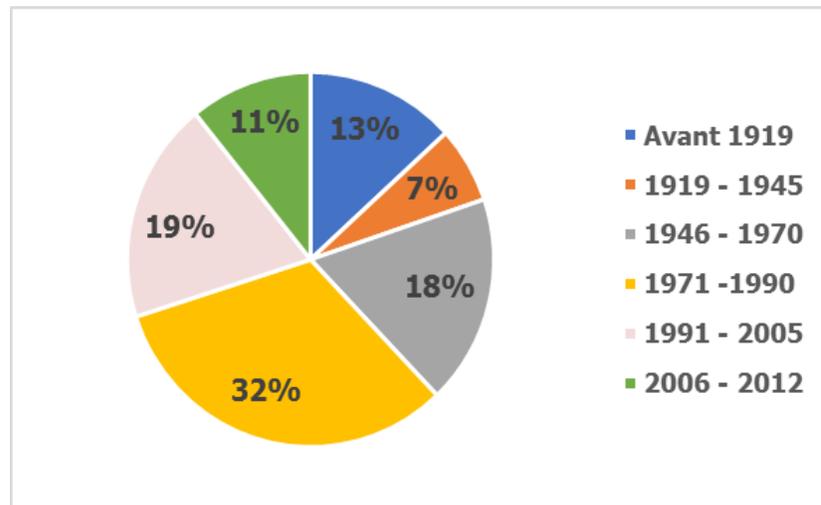
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

**Consommations d'énergie finale en 2016 :
1 636 GWh
soit 1,2 % de la consommation régionale**

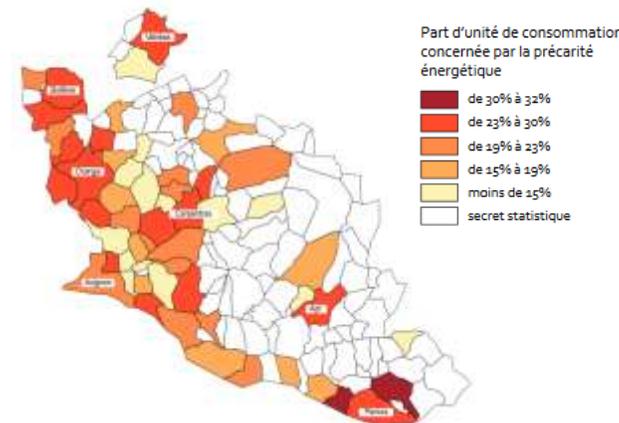
**Emissions de gaz à effet de serre en 2016 :
342 kteqCO₂
Soit 0,9 % des émissions régionales**



Source : Base de données CIGALE, ORECA-ATMO SUD



} 70 %



Environ 18% des ménages du territoire du SCoT sont en situation de précarité énergétique dans leurs logements.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

« PRESSIONS » LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE

1) LOI TECV DE 2015 : Niveau Bâtiment Basse Consommation pour l'ensemble du parc de logements à l'horizon 2050.

2) LOI EC DE 2019 : Rénover l'ensemble des passoires thermiques (classes F et G) d'ici 2029

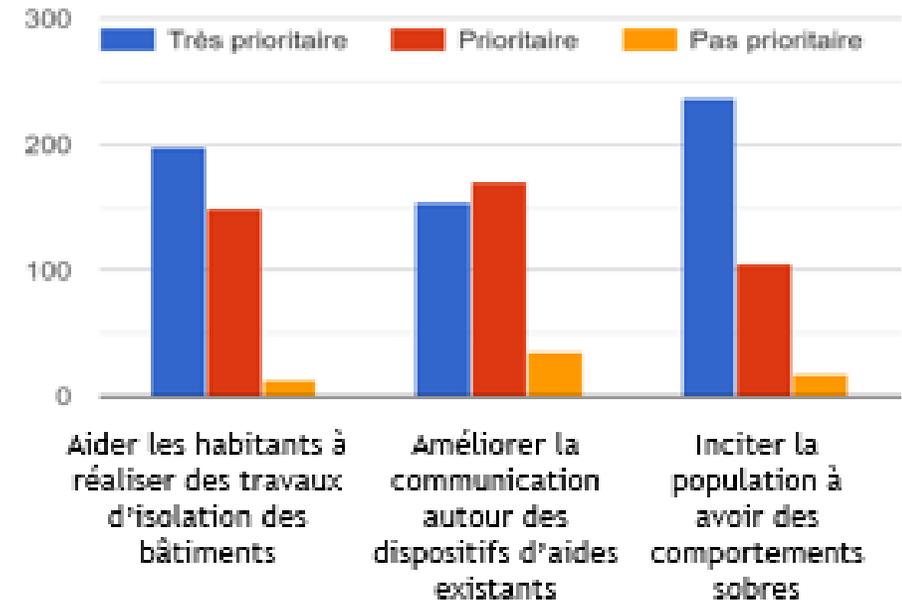
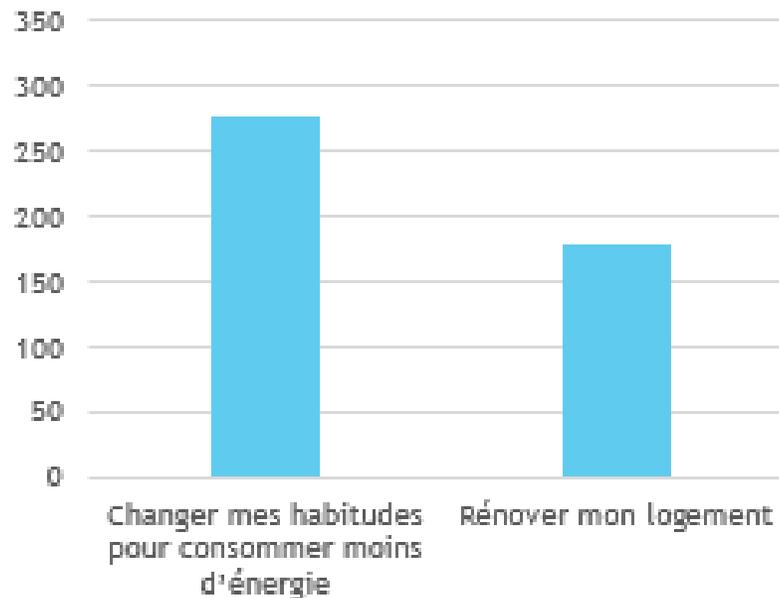
3) DÉCRET « CRITÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT DÉCENT » DU 11 JANVIER 2021 :

A compter du 1er janvier 2023 les logements dont la consommation d'énergie finale est supérieure à 450 kWh/m² seront interdits à la location.

ENQUETE HABITANTS ASSOCIATION (Résultats provisoires)

8. Concernant la thématique du logement et de l'aménagement urbain, quelles sont selon vous, les actions qui devraient être prioritaires ?

Pour contribuer à la transition énergétique, je serai prêt à :



OBJECTIFS DU PCAET - HABITAT

1) REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGIE (Objectifs 2030)

Objectif opérationnel	Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
Rénover les logements privés	4 650 maisons individuelles rénovées basse consommation	18 % des maisons individuelles	423 maisons/an	30
	2 600 appartements rénovés basse consommation	29 % des appartements	241 appartements /an	10
	16 250 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	48 % des ménages	1 477 ménages /an	25

2) PRODUIRE ET UTILISER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

3) S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Maîtriser l'augmentation des températures dans les bâtiments

Déroulé de l'atelier

1. Rappel stratégie / éléments diagnostic

 **2. Les actions engagées / proposées**

3. Nos propositions collectives

LE DEPLOIEMENT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (HABITAT NON ELIGIBLE A L'ANAH)

Retours d'expériences et propositions de l'ALTE /PNRL

NOTRE ASSOCIATION ET SES MISSIONS

L'ALTE est une association qui accompagne le grand public et les acteurs du territoire vers une utilisation raisonnée de l'énergie et des ressources.

Par leur adhésion, les citoyens, les collectivités ainsi que les acteurs économiques et institutionnels, soutiennent l'ALTE et ses projets. Les adhérents peuvent également participer au projet associatif via le Conseil d'administration.



21
ans

18
salariés

15
admin

Le service locale d'accompagnement à la transition énergétique

Construit autour de 4 grands axes, il vise à soutenir les collectivités partenaires dans la planification et la mise en œuvre de la transition au quotidien.

**Soutenir
les politiques
territoriales**

**Mobiliser et
conseiller
les entreprises**

**Aider et
accompagner
les habitants**

**Accompagner l'évolution des
comportements individuels**

Le Parc naturel régional du Luberon

Engagé depuis 2016 dans l'accompagnement des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique

Le service s'appuie sur les permanences assurées par les architectes conseil directement dans les mairies

- Des conseils techniques
- Des conseils administratifs – financiers
- Des conseils pratiques (devis/ choix entreprises / résultats)





Un service complémentaire

Le service assuré conjointement par les deux structures, ALTE et PNRL.

Depuis 4 ans, les deux structures sont présentes sur le même territoire.

Leur projets ont évolués pour répondre aux besoins des habitants et sont devenus complémentaires, au point de porter ensemble le programme SARE.

Quelque soit le type de projets, les deux structures proposent un accompagnement complet, de l'information de premier niveau à l'accompagnement personnalisé et au suivi de travaux.

Coté ALTE : Un site internet et un numéro de téléphone permettent un accès 100% dématérialisé et accessible tous les jours. En plus d'accompagner les particuliers et les entreprises du petit tertiaire, ils accompagnent les copropriétés.

Coté PNRL : Un service de proximité basé sur la présence des architectes conseils en mairie. L'avantage de prendre appui sur un service déjà présent est que cela permet d'inciter les porteurs de projet à la rénovation énergétique.

L'animation, la communication et la sensibilisation sont réalisés conjointement par les deux structures.



PARCOURS USAGER DU SARE

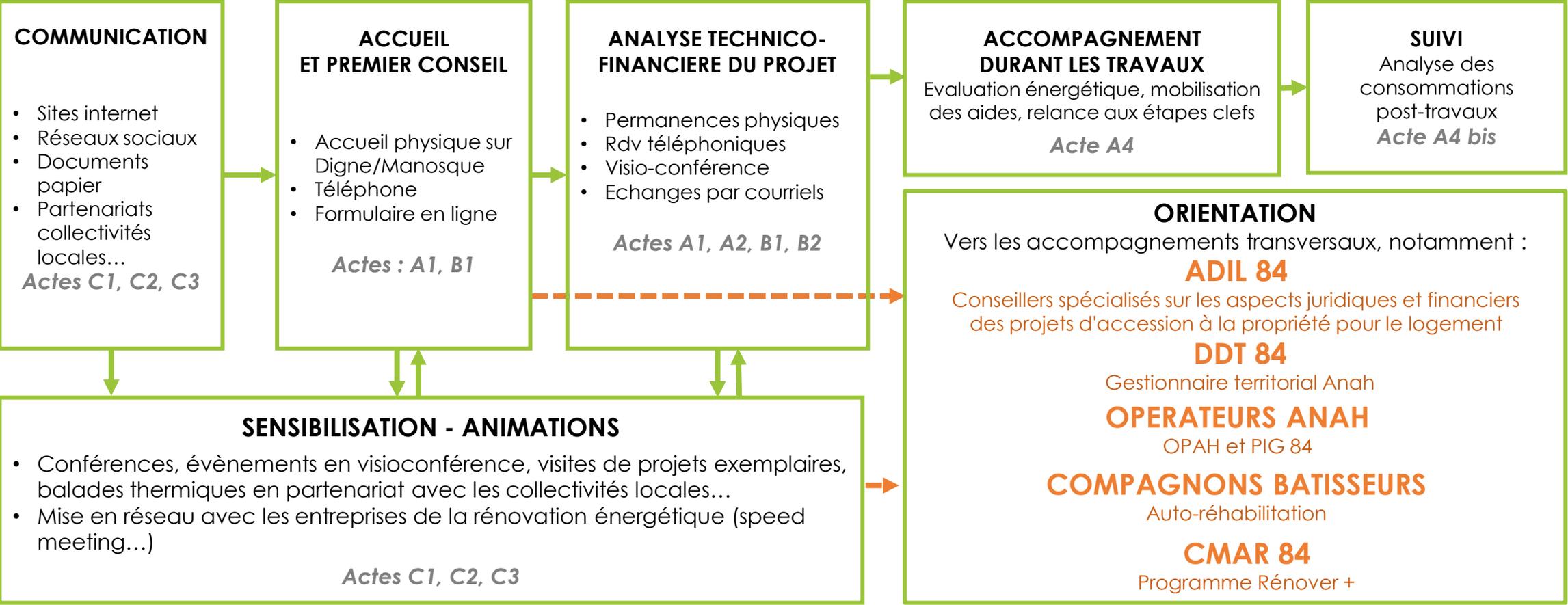
MOYENS HUMAINS

ALTE / PNRL 1 Chargée de communication +1 chargée d'accueil et évènementiel	ALTE / PNRL 1 Chef de projet + 1 Coordinatrice + 10 Conseillers FAIRE basés sur le département + 5 Architectes-conseils intervenants sur les communes du PNRL
--	--

PARCOURS USAGER



ACTIONS & OUTILS



Les objectifs du SARE sur le territoire

CCPSMV

LMV

Définition des actes du SARE
Information de premier niveau aux ménages
Conseil personnalisé aux ménages
Accompagnement des ménages pour la réalisation de leur travaux de rénovation globale (maison individuelle)
Accompagnement des ménages pour la réalisation de leur travaux de rénovation globale (copropriété)
Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (maison individuelle)
Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (copropriété)

ALTE		
2021	2022	2023
220	224	254
220	224	254
36	39	48
2	3	4
1	2	4
1	2	3

ALTE et PNRL		
2021	2022	2023
353	416	476
578	631	691
53	57	75
4	6	7
2	3	7
2	3	5



LE DÉPLOIEMENT DU SLIME

Service Local d'Intervention en Maîtrise de l'Energie

Dispositif national de lutte contre la précarité énergétique porté par le Département de Vaucluse et cofinancé partiellement par des CEE précarité pour l'année 2021.

Cofinancement possible par les EPCI (ex : la COVE pour l'ALTE).

3 structures de mise en œuvre opérationnelle : ALTE, CEDER et SOLIHA.

Mode d'action principal : visites à domicile

Le dispositif SLIME cible les ménages aux revenus modestes et très modestes (éligibles ANAH).

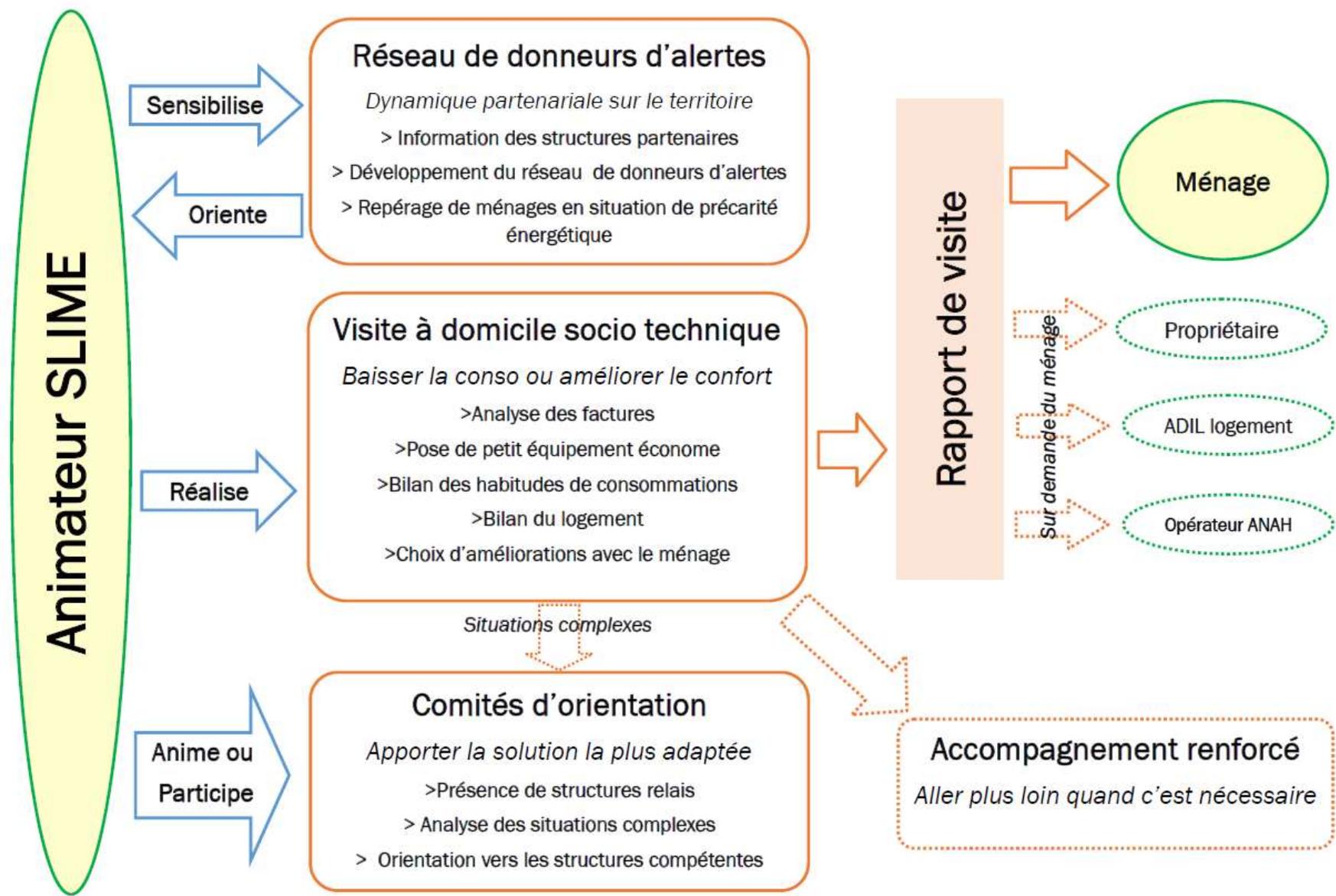
L'intervention porte sur des aspects techniques et pratiques : éco-gestes, analyse des factures, repérage des postes de dépenses et des anomalies, préconisations d'améliorations des logements et orientation vers les partenaires et les aides existantes pour la réalisation de ces opérations.

Objectifs chiffrés sur le territoire :

- 346 visites à réaliser sur le département : 185 pour l'ALTE (dont 65 sur le territoire COVE), 61 pour le CEDER et 100 pour SOLIHA
- 19 accompagnements renforcés sur le territoire de l'ALTE (dont 11 sur le territoire COVE)
- 14 ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie à réaliser pour l'ALTE.

Focus LMV-CCPSMV : 16 visites déjà réalisées sur LMV et 5 sur CCPSMV par l'ALTE en 2021.

LE DÉPLOIEMENT DU SLIME



Retours d'expériences et propositions du CAUE 84

CAUE Vaucluse



Le CAUE ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'Architecture de 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental, le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public.

Le CAUE 84 a été **créé à l'initiative du Département de Vaucluse.**

Il est actuellement présidé par un élu local : Pierre Gonzalvez, vice-président du Département.

Les missions du CAUE 84



Les CAUE sont investis de 4 missions (Extraits de la loi du 3 janvier 1977) :

- **Conseiller les collectivités** : Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc ...
- **Conseiller les particuliers** : Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.
- **Former** : Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- **Sensibiliser** : Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.

L'assistance architecturale, un levier pour la qualité des projets de rénovation de l'habitat



Les architectes conseillers du CAUE sont présents dans la quasi-totalité des communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours.

Pour les secteurs couverts par le CAUE, en 2020, cela a représenté **environ 1 200 permanences, 10 000 rédactions de fiches avis et 2 700 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.**

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant **des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.**

Au service des habitants et tout porteur de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour **s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux.** Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets.

Ces missions sont effectuées **en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE.**

Pour une rénovation énergétique de qualité

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable **d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires** actuels, qu'il s'agisse de **confort thermique d'hiver comme de confort estival**.

Cette rénovation ne peut être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et **doit s'adapter d'une part au comportement du bâti ancien (hygrométrie, inertie) et d'autre part au contexte urbain, patrimonial et paysager de chaque projet (isolation par l'extérieur, îlot de chaleur urbain)**

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après **visite sur place, avec une vision globale d'architecte** sur chacun des projets.

C'est ce que le CAUE et le PNRL développent avec chacune des plateformes de la rénovation énergétique vauclusiennes (CEDER + ALTE).

« Plus que des accompagnateurs, les architectes sont les acteurs essentiels de la rénovation »

- L'architecte est le seul à proposer une approche transversale et complète de la rénovation
- L'architecte connaît les rouages administratifs et financiers
- L'architecte apporte les garanties d'une profession réglementée (déontologie, devoir de conseil)
- L'architecte rénove, mais valorise aussi le patrimoine

Retours d'expériences et propositions de la CMAR



MOBILISATION DES PROFESSIONNELS



Sensibilisation et accompagnement sur le marché de la rénovation énergétique

- Des entretiens conseil individuels avec les artisans, avec un conseiller entreprise
- Des animations, des réunions d'information (Clubs Rénover +)
- Des mises en relation : Entre Artisans, Organisations professionnelles, Espaces Faire, Fournisseurs, Centres de formation...



Cible : Les artisans et les professionnels du bâtiment.

Marché : Les particuliers, les entreprises artisanales (bâtiments à usage secondaire et tertiaire), les collectivités...

Echelle : Action régionale (pilote en France) déployée sur le territoire en fonction du financement des EPCI

Retours d'expériences et propositions de la CMAR PACA



12 Mois de parcours d'accompagnement, pour :

- Repérer et diminuer les pertes de matière et d'énergie en production
- Réduire les coûts
- Situer l'entreprise par rapport aux moyennes du secteur d'activité
- Engager dans une démarche environnementale (Plan d'Action)



Solution COMMANDE PUBLIQUE : Un accompagnement

- **Pour les artisans** qui souhaitent accéder aux marchés publics,
- **Pour les collectivités** qui souhaitent faciliter l'accès des entreprises locales



Déroulé de l'atelier

1. Rappel diagnostic/objectifs du PCAET
2. Les actions engagées / proposées

 **3. Nos propositions collectives**

Quelles actions proposons-nous dans les six prochaines années pour contribuer à rénover l'habitat, inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique ?

(nouvelles actions, actions à renforcer,...)

1) Proposition d'actions par sous-groupe (45 minutes)

- Identifier un rapporteur
- Réfléchir individuellement à 1 à 3 actions, 1 action = 1 post-it (5 minutes)
- Présenter ses actions à son sous-groupe
- Constituer une liste commune d'actions (certaines sont rassemblées si nécessaire) et les prioriser (gommettes)

2) Chaque rapporteur présente la liste d'actions de son groupe en plénière (15 minutes)

3) Choix des actions prioritaires (15 minutes)

4) Rédaction de pré-fiches action (45 minutes)

- Les pré-fiches actions prioritaires sont rédigées par sous-groupe, sur la base d'une trame, un nouveau rapporteurs est désigné

5) Présentation des pré-fiches actions en plénière

MODÈLE DE PRÉ-FICHE ACTION

- Titre
- Objectifs
- Cibles / Bénéficiaires
- Périmètre territorial
- Pilote/porteur(s) de l'action
- Partenaires associés
- Principales étapes
- Financements mobilisables
- Indicateurs de résultats
- Points de vigilance

Merci pour votre participation !